



Ph.: AFS

Lutte contre la drogue

## Le bon point du département d'Etat à l'Algérie

Le Département d'Etat américain a relevé jeudi que le gouvernement algérien engageait de gros efforts dans sa lutte contre la drogue, avec notamment une stratégie quinquennale de lutte contre ce fléau allant jusqu'à 2015. Dans son rapport 2010 sur la Stratégie internationale de contrôle des stupéfiants (INCSR), publié jeudi, le Département d'Etat examine les politiques nationales antidrogue de près de 200 pays. Dans ce sens, le Département d'Etat note que le gouvernement algérien «œuvre activement à résoudre le problème de la drogue avec l'augmentation des ressources consacrées à l'éducation, l'interdiction et le traitement, et ce, bien que les efforts de ses forces de sécurité soient principalement axés sur la lutte contre le terrorisme». Le rapport indique également que «l'Algérie est essentiellement un pays de transit pour les drogues illicites à destination de l'Europe. Le gros de la drogue transitant par l'Algérie se compose de cannabis d'origine marocaine (en particulier le cannabis et résine de haschich) et une quantité croissante de cocaïne sud-américaine et de l'héroïne». «La majeure partie de ces produits est transportée par voie maritime vers l'Europe, le reste passe en contrebande par voie terrestre à destination du Moyen-Orient», écrit le rapport. «Le gouvernement algérien développe de plus en plus les moyens et les équipements pour le traitement de la toxicomanie, et compte installer cette année des structures de traitement ambulatoires de toxicomanes à travers toutes les régions du pays». «L'Al-

gérie a 6.000 km de frontières, principalement à travers de larges étendues du Sahara», avec plusieurs pays, notamment le Maroc, la Mauritanie, le Mali et le Niger, «rendant, donc, difficile pour les forces de sécurité algériennes à débusquer et à arrêter les contrebandiers», écrit le Département d'Etat. A ce propos, ajoute-t-il, «les responsables algériens ont exprimé leur inquiétude sur les liens entre les membres d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et les contrebandiers dans cette région». Par ailleurs, le Département d'Etat indique que «la consommation de la drogue n'est généralement pas un problème important en Algérie, bien qu'elle soit en hausse». «Le cannabis est la drogue la plus largement utilisée, mais il y a une faible mais croissante consommation de drogues dures comme la cocaïne et l'héroïne». Le gouvernement algérien, soutient le Département d'Etat, «a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre le problème de la drogue, dont une augmentation des effectifs chargés de lutter contre ce fléau, une meilleure formation et l'acquisition d'équipements plus modernes». Sur ce point, le rapport relève que «l'Algérie a élaboré une stratégie quinquennale 2011-2015 pour traiter plus efficacement le problème de la drogue».

Concernant le dispositif législatif, il souligne que «l'Algérie a des lois sévères contre les actes liés aux drogues illicites, avec des peines allant jusqu'à deux années pour la consommation de la drogue et de 10 à 20 ans pour trafic de drogue et de vente». Rappelant que l'Algérie fait partie de la

Convention onusienne contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, le Département d'Etat observe que «la politique du gouvernement algérien en la matière n'encourage pas ou ne facilite pas la production illicite ou le transport de drogues illégales». Il affirme également dans son rapport que «l'Algérie est dotée d'un appareil de sécurité important et compétent, endurci par près de deux décennies de lutte contre le terrorisme». Outre l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT) qui «coordonne la politique gouvernementale de lutte contre la drogue et élabore des rapports, les Douanes, la Gendarmerie et la DGSN sont responsables de la mise en œuvre» de cette politique. Sur ce point, il précise que «la Gendarmerie algérienne a effectué environ 90% de l'ensemble de opérations de saisies de drogues dans les six premiers mois de 2010, poursuivant ainsi ses forts records dans la lutte antidrogue». Citant le rapport 2009 de l'ONLCDT, le Département d'Etat indique que «le gouvernement algérien a enregistré un certain nombre de succès dans ses efforts de lutte contre les narcotiques: les forces de sécurité ont opéré près de 10.000 arrestations et des saisies de 75 tonnes de résine de cannabis, soit le double des saisies de 2008, et des quantités négligeables d'héroïne et de cocaïne». L'Algérie et les Etats-Unis, rappelle le rapport, «ont signé en avril 2010 un traité mutuel d'assistance juridique (MALT)» pour renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire et la lutte contre la criminalité